

AGISSEZ POUR Jabbar Savalan



L'étudiant en histoire Jabbar Savalan purge actuellement une peine de deux ans et demi d'emprisonnement en Azerbaïdjan en raison de ses activités militantes pacifiques contre le gouvernement, et notamment à cause de commentaires qu'il a publiés sur le site Internet Facebook.

Membre actif du Parti du front populaire d'Azerbaïdjan (APFP), un parti d'opposition, Jabbar Savalan a été arrêté après avoir publié sur Facebook une copie d'un article critiquant le président azerbaïdjanais, Ilham Aliyev. L'article, qui qualifiait le président de joueur compulsif et corrompu, avait initialement été publié dans un journal turc.

Le 4 février 2011, Jabbar Savalan a utilisé Facebook pour appeler à une « Journée de colère », inspirée des mouvements de protestation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Le lendemain, il a informé sa famille qu'il avait été suivi par des inconnus.

Jabbar Savalan a été arrêté le 5 février au soir, alors qu'il rentrait chez lui après une réunion de l'APFP, à Sumgaït. Il a été appréhendé et a dû monter dans un véhicule de police sans la moindre explication et sans être informé de ses droits. Il était alors âgé de 19 ans.

Il a été interrogé pendant deux jours sans la présence d'un avocat. Lorsqu'il a finalement rencontré son avocat, le 7 février, Jabbar Savalan a déclaré que la police l'avait giflé et menacé jusqu'à ce qu'il signe des « aveux ».

La police affirme avoir trouvé 0,74 gramme de marijuana dans la poche extérieure de la veste de Jabbar Savalan. Selon le jeune homme, ce sont les policiers qui auraient placé la drogue sur lui. Des analyses de sang ultérieures n'ont révélé aucune trace de stupéfiants et la famille, les amis et les camarades de classe de Jabbar Savalan ont affirmé à Amnesty International qu'il n'avait jamais consommé de drogue.

Jabbar Savalan a été inculpé le 4 mai 2011 de détention de substances illicites destinées à la consommation personnelle. Il a été condamné à deux ans et demi de prison et sa peine arrivera à son terme en août 2013. Amnesty International a recensé des cas similaires dans lesquels la police aurait trouvé de la drogue sur des personnes se montrant particulièrement critiques à l'égard du gouvernement azerbaïdjanais. C'est notamment le cas pour Eynulla Fatullayev et Sakit Zahidov, condamnés respectivement à deux ans et demi et trois ans de prison.

3-17 décembre 2011
Écrire pour les droits
Vous pouvez faire changer les choses

Écrire pour les droits

3-17 décembre 2011

Vous pouvez faire changer les choses

Jabbar Savalan
Azerbaïdjan



AGISSEZ

Écrivez au président azerbaïdjanais :

- dites que vous écrivez au nom d'Amnesty International, une organisation qui œuvre en faveur des droits humains à travers le monde et qui considère Jabbar Savalan comme un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression ;
- déclarez qu'Amnesty International pense que les accusations de détention de stupéfiants qui pèsent sur lui ont été fabriquées de toutes pièces ;
- réclamez la libération immédiate et sans condition de Jabbar Savalan ;
- demandez qu'une enquête impartiale soit menée dans les plus brefs délais au sujet des allégations selon lesquelles la police aurait dissimulé des preuves sur Jabbar Savalan.

Envoyez vos appels à :

President Ilham Aliyev
Office of the President of the Republic
of Azerbaijan
19 Istiqlaliyyat Street
Baku AZ1066
Azerbaïdjan

Fax: 0099 412 4923543

0099 412 4920625

Formule d'appel : Monsieur le Président,

Affranchissement
pour l'Azerbaïdjan:
CHF 1.60

Envoyez un message de solidarité.

Vous pouvez envoyer des cartes et des lettres de solidarité à Jabbar Savalan. Merci de ne pas envoyer de message à teneur religieuse.

Jabbar Savalan
Investigation Isolator N 3
Almaz IlDIRYM street 41,
Post Office - 1044
Azerbaïdjan

Exemple de message :

Bu kartı sizə göndərirəm, biləsiniz ki, biz sizinləyik, siz tək deyilsiniz və dünyada çox insan sizin haqqınızda düşünür.

Je vous fais parvenir cette carte pour que vous sachiez que vous n'êtes pas seul et que de nombreuses personnes dans le monde entier pensent à vous.

AMNESTY
INTERNATIONAL



Amnesty International
Secrétariat international
Peter Benenson House
1 Easton Street
Londres WC1X 0DW
Royaume-Uni

Septembre 2011
Index : EUR 55/009/2011
French

www.amnesty.org/fr/individuals-at-risk

AGISSEZ POUR Femmes du Zimbabwe, debout ! (WOZA)



Depuis février 2003, des membres de l'organisation Femmes du Zimbabwe, debout ! (WOZA) ont été arrêtées à plusieurs reprises pour avoir manifesté pacifiquement contre la situation sociale, économique et relative aux droits humains au Zimbabwe. Nombre d'entre elles ont été arrêtées arbitrairement et détenues dans des conditions épouvantables. En guise de représailles pour leur militantisme, certaines, parmi celles qui ont été détenues par la police, ont été torturées et maltraitées pendant leur garde à vue ; elles se sont en outre vu refuser des soins médicaux et de la nourriture et n'ont pas été autorisées à consulter des avocats.

Le 10 mai 2011, près de 40 membres de WOZA ont été rouées de coups par la police au cours d'une manifestation contre les factures d'électricité trop élevées et la mauvaise qualité du service de la Société de distribution et de transmission d'électricité du Zimbabwe (ZETDC). Le passage à tabac a eu lieu après que 2 000 membres de WOZA ont défilé pacifiquement en se dirigeant vers les bureaux de ZETDC dans le but de remettre des « cartons jaunes » en signe de protestation.

Le 28 février 2011, sept membres de WOZA et de son organisation partenaire Hommes du Zimbabwe, debout ! (MOZA) ont été arrêtés à Bulawayo. Ils auraient été torturés au poste de police central de Bulawayo avant d'être libérés deux jours plus tard, sous caution et à la condition qu'ils se présentent à la police deux fois par semaine. En parallèle, 14 militantes de WOZA ont été arrêtées le 1^{er} mars au cours de plusieurs rencontres ayant pour objectif de débattre des problèmes sociaux à Bulawayo. Elles ont été remises en liberté le jour même sans avoir été inculpées.

En septembre 2010, 83 militants de WOZA et MOZA ont été arrêtés pendant une marche commémorative pour la Journée internationale de la paix à Harare. Les années précédentes, des femmes avaient été arrêtées pendant des événements organisés pour la Saint Valentin et la Journée internationale de la femme. Lors des élections parlementaires du Zimbabwe en 2005, la police a procédé à l'arrestation d'environ 260 femmes, certaines d'entre elles portant des bébés, pour avoir organisé une veillée de prière pacifique au lendemain des élections. Des agents de police en ont forcé certaines à s'allonger par terre avant de les frapper sur les fesses. Femmes et enfants sont restés en détention toute la nuit dans une cour à ciel ouvert, placés sous surveillance armée, et ont dû payer une amende pour être relâchés.

Le traitement infligé aux membres de WOZA et de MOZA illustre le manque de tolérance du gouvernement zimbabwéen à l'égard des manifestations publiques pacifiques exprimant un désaccord vis-à-vis des politiques gouvernementales. Il met également en évidence l'utilisation malveillante qui est faite de la législation, en particulier la Loi relative à l'ordre public et à la sécurité et la Loi relative aux infractions diverses, dans le but de permettre des arrestations et des détentions arbitraires et faciliter diverses autres violations des droits humains par la police.

3-17 décembre 2011
Écrire pour les droits
Vous pouvez faire changer les choses

Vous pouvez faire changer les choses

Écrire pour les droits

3-17 décembre 2011

Femmes du Zimbabwe,
debout ! (WOZA)



AGISSEZ

Écrivez à l'adjoint du chef de la police du Zimbabwe (section criminelle) :

■ décrivez rapidement les cas présentés ici et dites-vous préoccupé-e par les arrestations arbitraires, les manœuvres d'intimidation et de harcèlement et les mauvais traitements infligés à répétition aux militants de WOZA et de MOZA ;

■ invitez-le à respecter le droit, garanti par la constitution et les textes internationaux, des membres de ces organisations à exercer leur liberté d'expression, d'association et de réunion.

Envoyez vos appels à :

Innocent Matibiri
Deputy Commissioner-General (Crime)
Zimbabwe Republic Police
P. O. Box 8807, Causeway
Harare
Zimbabwe

Fax : +263 4 253 212
Formule d'appel : Monsieur,

Affranchissement
pour le Zimbabwe:
CHF 1.60

Envoyez un message de solidarité

Vous pouvez envoyer des lettres et des cartes de soutien aux membres de WOZA. Veuillez les adresser à :

WOZA
PO Box FM701
Famona
Bulawayo
Zimbabwe

Exemple de message :

"In solidarity with your important human rights work..."
(« Par solidarité envers l'important travail que vous menez en faveur des droits humains... »)

AMNESTY
INTERNATIONAL



Septembre 2011
Index : AFR 46/018/2011
French

Amnesty International
Secrétariat international
Peter Benenson House
1 Easton Street
Londres WC1X 0DW
Royaume-Uni

www.amnesty.org/fr/individuals-at-risk

AGISSEZ POUR

Inés Fernández Ortega et Valentina Rosendo Cantú



Inés Fernández Ortega et Valentina Rosendo Cantú ont été violées par des militaires mexicains en 2002.

Bien qu'elles aient signalé ces agressions aux autorités et qu'elles n'aient cessé de demander justice, aucune enquête sérieuse n'a été menée et personne n'a été traduit en justice.

Inés Fernández Ortega a été violée le 22 mars 2002. Trois militaires sont entrés chez elle, où elle cuisinait avec ses enfants. Elle a été jetée à terre et violée par un soldat pendant que les deux autres regardaient. Valentina Rosendo Cantú, alors âgée de 17 ans, faisait la lessive dans un cours d'eau lorsque des soldats l'ont accostée. Ils l'ont menacée et deux d'entre eux l'ont violée.

Inés Fernández Ortega et Valentina Rosendo Cantú appartiennent à la communauté me'phaa (tlapanèque). Au Mexique, les femmes indigènes portent rarement plainte en cas de viol, en raison de barrières culturelles, économiques et sociales. Inés Fernández Ortega et Valentina Rosendo Cantú ont fait preuve d'un grand

courage en dénonçant les actes commis contre elles et en portant l'affaire devant des juridictions nationales et internationales.

Des enquêteurs de l'armée ont tenté d'infirmer leurs allégations, faisant supporter aux victimes la charge de la preuve. De leur côté, les institutions civiles n'ont pas traité correctement le dossier des deux femmes. Inés Fernández Ortega, Valentina Rosendo Cantú et leurs proches ont fait l'objet d'actes d'intimidation. Le 28 août 2010, deux hommes ont abordé la fille d'Inés Fernández Ortega et lui ont dit que les membres de sa famille seraient en danger de mort s'ils ne quittaient pas la région.

En août 2010, la Cour interaméricaine des droits de l'homme a rendu deux arrêts contre le Mexique et a ordonné qu'une enquête approfondie soit menée par les autorités civiles, que des réparations soient accordées aux victimes et que des réformes soient apportées à la justice militaire.

3-17 décembre 2011
Écrire pour les droits
Vous pouvez faire changer les choses

Vous pouvez faire changer les choses

Écrire pour les droits

3-17 décembre 2011

Inés Fernández Ortega et
Valentina Rosendo Cantú
Mexique



AGISSEZ

Affranchissement
pour le Mexique:
CHF 1.60

Écrivez au président du Mexique :

■ priez instamment les autorités de se conformer pleinement aux arrêts de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, qui ont un caractère contraignant, et soulignez qu'à cette fin, elles doivent veiller à ce que la justice civile mène sans délai une enquête exhaustive et impartiale sur le viol et les actes de torture subis par Inés Fernández Ortega et Valentina Rosendo Cantú en 2002 et à ce que des réparations adaptées et une protection efficace leur soient accordées.

Envoyez vos appels à :

Lic. Felipe de Jesús Calderón Hinojosa
Presidente de la Republica
Residencia Oficial de 'Los Pinos'
Col. San Miguel Chapultepec
Mexico D.F., C.P. 11850 - Mexique

Fax : + 52 5550 935321

Courriel :

felipe.calderon@presidencia.gob.mx

Formule d'appel : Monsieur le Président,

Envoyez un message de solidarité :

Des cartes et des lettres peuvent être envoyées à Inés Fernández Ortega et Valentina Rosendo Cantú en signe de solidarité à l'adresse suivante :

Inés Fernández Ortega y Valentina

Rosendo Cantú

C/o Centro de Derechos Humanos de la
Montaña Tlachinollan A.C.

Calle Mina No 77

CP 41304 Tlapa

Guerrero - Mexique

Exemple de message :

Queridas Inés y Valentina: Seguimos acompañándolas en la lucha por obtener verdad y justicia y para que estas violaciones a los derechos humanos no vuelvan a repetirse.

Chères Inés et Valentina, Nous continuons à nous joindre à vous dans votre combat pour la vérité et la justice et pour que ces violations des droits humains ne se reproduisent pas.

AMNESTY
INTERNATIONAL



Amnesty International
Secrétariat international
Peter Benenson House
1 Easton Street
Londres WC1X 0DW
Royaume-Uni

Septembre 2011
Index : AMR 41/050/2011
French

www.amnesty.org/fr/individuals-at-risk

AGISSEZ POUR Christi Cheramie



En 1994, Christi Cheramie, alors âgée de 16 ans, a été condamnée à la réclusion à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle. L'application d'une telle peine contre une personne âgée de moins de 18 ans au moment des faits qui lui sont reprochés représente une violation du droit international. Christi Cheramie est aujourd'hui âgée de 33 ans et a passé plus de la moitié de sa vie en prison.

Le troisième jour de la sélection du jury en vue de son procès devant un tribunal pour adulte, la jeune fille de 16 ans a plaidé coupable en réponse à l'accusation de meurtre sans circonstances aggravantes portée contre elle après que la grand-tante de son fiancé eut été poignardée à mort. Le fait qu'elle ait plaidé coupable – par peur d'être condamnée à mort si le procès se poursuivait – signifie qu'elle ne peut pas faire appel directement de la déclaration de culpabilité ou de la peine prononcées contre elle. En 2001, Christi Cheramie a cherché à faire retirer sa reconnaissance de culpabilité et a affirmé sous serment qu'elle n'avait pas compris ses droits et le déroulement du procès au moment de sa déclaration. Sa demande a été rejetée.

Christi Cheramie a eu une enfance difficile, marquée par des violences sexuelles. À l'âge de 13 ans, elle a été internée en hôpital psychiatrique à la suite d'une tentative de suicide.

Une gardienne de prison a décrit Christi Cheramie comme « une prisonnière modèle [...] qui mérite une seconde chance dans la société ». En prison, Christi Cheramie a suivi des cours et décroché un diplôme de fin d'études secondaires ainsi qu'un diplôme d'études agricoles. Elle donne des cours sur ce sujet au sein de l'établissement pénitentiaire pour femmes de Louisiane où elle est incarcérée. La plus proche parente de la victime, Mildred Turnage, a déclaré que Christi Cheramie méritait une seconde chance.

Les États-Unis sont le seul pays, à l'exception de la Somalie, à ne pas avoir ratifié la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, qui stipule que l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération ne doit pas être prononcé pour les infractions commises par des personnes âgées de moins de dix-huit ans. Néanmoins, en tant que pays signataire du traité, les États-Unis ont l'obligation, aux termes du droit international, de ne pas compromettre son objet ni son but. Aux États-Unis, plus de 2 500 personnes purgent une peine de prison à vie sans possibilité de libération conditionnelle pour des infractions commises alors qu'elles avaient moins de 18 ans.

3-17 décembre 2011
Écrire pour les droits
Vous pouvez faire changer les choses

Vous pouvez faire changer les choses

Écrire pour les droits

3-17 décembre 2011

Christi Cheramie
États-Unis



AGISSEZ

Écrivez au gouverneur de Louisiane :

- priez-le instamment de gracier Christi Cheramie ;
- demandez-lui de prendre toutes les mesures nécessaires pour que soit promulguée au niveau de l'État une loi qui supprime rétroactivement la possibilité de prononcer une peine d'emprisonnement à vie sans possibilité de libération conditionnelle pour toute infraction commise par une personne âgée de moins de 18 ans.

Envoyez vos appels à :

Bobby Jindal
Governor of Louisiana
Post Office
Box 94004Baton Rouge
LA 70804-9004
États-Unis

Fax : +1 225 342 7099
Courriel via un formulaire de contact
(en anglais) :
http://www.gov.la.gov/index.cfm?md=form&tmp=email_governor
Formule d'appel :
Monsieur le Gouverneur,

Franchissement pour les
États-Unis: CHF 1.60

Écrivez au président des États-Unis :

- priez-le instamment de présenter la Convention relative aux droits de l'enfant au Congrès pour que ce dernier autorise la ratification sans réserve de ce document.

Envoyez vos appels à :

Barack Obama
President
The White House
1600 Pennsylvania Avenue NW
Washington, DC 20500
États-Unis

Fax : +1 202 456 2461
Courriel via un formulaire de contact
(en anglais) :
<http://www.whitehouse.gov/contact>
Formule d'appel : Monsieur le Président,

AMNESTY
INTERNATIONAL



Amnesty International
Secrétariat international
Peter Benenson House
1 Easton Street
Londres WC1X 0DW
Royaume-Uni

Septembre 2011
Index : AMR 51/071/2011
French

www.amnesty.org/fr/individuals-at-risk

AGISSEZ POUR Ragihar Manoharan



Ragihar Manoharan et quatre autres étudiants ont été abattus par des membres des forces de sécurité sri-lankaises le 2 janvier 2006. Le père de Ragihar Manoharan, qui a entendu les coups de feu, a reçu des menaces de mort pour avoir fourni des éléments de preuve lors d'une enquête officielle sur la mort de son fils.

Ragihar Manoharan faisait partie d'un groupe d'étudiants qui s'étaient réunis au bord de la mer à Trincomalee, le 2 janvier vers 19 heures, pour discuter. Une grenade a été lancée sur le groupe depuis un pousse-pousse à moteur et les étudiants ont pris la fuite. Plusieurs d'entre eux ont été blessés dans l'explosion. Peu de temps après, 10 à 15 agents en uniforme, qui pourraient être des membres de la Force d'intervention spéciale, sont arrivés. Ils ont fait monter les étudiants blessés dans leur jeep et les ont roués de coups avec la crosse de leur fusil avant de les jeter sur la route. Des témoins affirment qu'ils ont ensuite abattu cinq des étudiants, y compris Ragihar Manoharan.

Peu avant sa mort, Ragihar Manoharan a laissé un message affolé sur le téléphone de son père, disant qu'il avait été encerclé par des membres des forces de sécurité. Son père, le docteur Kasippillai Manoharan, s'est rendu en hâte sur les lieux et est arrivé à temps pour entendre les étudiants implorer qu'on les épargne, puis les coups de feu. Une autopsie a révélé que les cinq étudiants étaient décédés des suites de blessures par balles, bien que les forces de sécurité aient affirmé qu'ils avaient été tués lors de l'attaque à la grenade.

Après avoir fourni des éléments de preuve lors d'une enquête judiciaire le 10 janvier 2006, Kasippillai Manoharan et sa famille ont été victimes de harcèlement et de menaces, notamment de menaces de mort. Ils ont finalement été forcés de quitter le pays et de demander l'asile à l'étranger. Treize membres des forces de sécurité ont été arrêtés en rapport avec les homicides avant d'être relâchés. Une commission a été mise sur pied pour enquêter sur ces faits ainsi que sur 11 autres décès. Cependant, le rapport de la commission d'enquête, remis directement au président du Sri Lanka, n'a jamais été rendu public. Aucune enquête approfondie n'a été menée et personne n'a été traduit en justice pour le meurtre de Ragihar Manoharan.

Depuis, Kasippillai Manoharan fait ouvertement campagne dans le but d'obtenir justice pour l'homicide de son fils.

3-17 décembre 2011
Écrire pour les droits
Vous pouvez faire changer les choses

Vous pouvez faire changer les choses

Écrire pour les droits

3-17 décembre 2011

Ragihar Manoharan
Sri Lanka



AGISSEZ

Affranchissement
pour le Sri Lanka
CHF 1.60

Écrivez au président du Sri Lanka :

- rappelez-lui que la famille de Ragihar Manoharan mérite d'obtenir justice et de connaître la vérité sur ce qui est arrivé à cet étudiant ;
- exhortez-le à rendre public le rapport de la commission d'enquête établie en novembre 2006 et chargée d'étudier les circonstances de la mort de Ragihar Manoharan ;
- priez-le instamment de s'assurer que cette affaire ainsi que d'autres cas de violations des droits humains au Sri Lanka fassent l'objet de véritables enquêtes.

Envoyez vos appels à :

President Mahinda Rajapaksa
Presidential Secretariat
Colombo 1
Sri Lanka

Fax : 00-94 11 244 6657

Courriel : prsec@presidentsoffice.lk /
lalith@icta.lk

Formule d'appel : Monsieur le Président
de la République,

Envoyez un message de solidarité :

Envoyez une lettre ou une carte de solidarité à la famille de Ragihar Manoharan, par le biais d'Amnesty International. Merci de ne pas envoyer de message à teneur religieuse.

Dr K Manoharan and his family
C/o Sri Lanka Team,
Amnesty International
1 Easton Street
London
WC1X 0DW
Royaume-Uni

AMNESTY
INTERNATIONAL



Septembre 2011
Index : ASA 37/011/2011
French

Amnesty International
Secrétariat international
Peter Benenson House
1 Easton Street
Londres WC1X 0DW
Royaume-Uni

www.amnesty.org/fr/individuals-at-risk

AGISSEZ POUR Mohammad Sadiq Kabudvand



Mohammad Sadiq Kabudvand purge actuellement une peine de 10 ans de prison en Iran pour avoir exprimé pacifiquement ses opinions.

Défenseur des droits humains, journaliste et membre de la minorité kurde d'Iran, Mohammad Sadiq Kabudvand est le fondateur et président de l'Organisation des droits humains du Kurdistan. Jusqu'en 2004, il était également rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Payam-e Mardom-e Kordestan*, qui publiait des articles pour la promotion des droits culturels, sociaux et politiques de la minorité kurde d'Iran. Le 27 juin 2004, le journal a été condamné à trois ans d'interdiction de paraître par les tribunaux iraniens pour « diffusion d'idées séparatistes et publication de fausses informations ». Le journal n'a toujours pas repris son activité.

Mohammad Sadiq Kabudvand est maintenu en détention, principalement à la prison d'Evin, à Téhéran, depuis qu'il a été arrêté le 1^{er} juillet 2007. Des agents de sécurité en civil ont procédé à son arrestation et ont également confisqué trois ordinateurs, des livres, des photos et des documents personnels qui se trouvaient à son domicile. Il a été maintenu à l'isolement pendant 40 jours, au cours desquels il affirme qu'il avait les yeux bandés et les pieds et les mains liés lorsqu'il subissait des interrogatoires.

Il a mené une grève de la faim durant huit jours en signe de protestation contre ses conditions de détention et d'interrogatoire. Durant sa grève, les autorités carcérales lui ont imposé de demander par écrit l'autorisation d'utiliser les toilettes. Cette situation a entraîné chez lui l'aggravation d'un problème rénal dont il souffrait déjà.

En mai 2008, à l'issue d'un procès à huis clos, Mohammad Sadiq Kabudvand a été condamné à 11 ans de prison par la quinzième chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran. Sa peine a été réduite d'un an en appel. Il risque actuellement une prolongation de sa peine de prison pour des charges liées à son travail.

Mohammad Sadiq Kabudvand se serait effondré et aurait perdu connaissance à plusieurs reprises ; il souffrirait de problèmes de vue et aurait été temporairement paralysé. Il est en mauvaise santé, notamment en raison de problèmes cardiaques nécessitant une intervention chirurgicale. À ce jour, il n'a reçu que des analgésiques en guise de traitement.

3-17 décembre 2011
Écrire pour les droits
Vous pouvez faire changer les choses

Écrire pour les droits
3-17 décembre 2011
Vous pouvez faire changer les choses

Iran

Mohammad Sadiq Kabudvand



AGISSEZ

Affranchissement
pour l'Iran: CHF 1.60

Écrivez aux autorités iraniennes :

- demandez l'annulation de la peine de prison prononcée à l'encontre de Mohammad Sadiq Kabudvand ;
- réclamez la libération immédiate et sans condition de cet homme, car il s'agit d'un prisonnier d'opinion qui n'a fait qu'exercer pacifiquement son droit à la liberté d'expression et d'association par le biais de ses activités de journaliste et de défenseur des droits humains ;
- faites part de votre préoccupation à l'idée que son procès se soit tenu à huis clos ;
- priez instamment les autorités d'autoriser Mohammad Sadiq Kabudvand à recevoir immédiatement tous les soins médicaux dont il a besoin.

Envoyez vos appels au Responsable du pouvoir judiciaire :

Ayatollah Sadegh Larijani
Office of the Head of the Judiciary,
Pasteur St., Vali Asr Ave.
south of Serah-e Jomhuri, Tehran
1316814737,
République islamique d'Iran

Courriel : info@dadiran.ir
(Objet : FAO Ayatollah Larijani)
ou bia.judi@yahoo.com
Formule d'appel : Excellence,

Copies au secrétaire général du Haut conseil des droits humains :

Mohammad Javad Larijani
High Council for Human Rights
C/O Office of the Head of the Judiciary
Pasteur St,
Vali Asr Ave.
south of Serah-e Jomhuri
Tehran 1316814737
République islamique d'Iran

Courriel : info@humanrights-iran.ir
(Objet : FAO Mohammad Javad Larijani)
Formule d'appel : Monsieur,

AMNESTY
INTERNATIONAL



Septembre 2011
Index : MDE 13/075/20111
French

Amnesty International
Secrétariat international
Peter Benenson House
1 Easton Street
Londres WC1X 0DW
Royaume-Uni

www.amnesty.org/fr/individuals-at-risk